

**Compte-rendu sommaire  
de la séance du Conseil municipal  
du vendredi 16 octobre 2015**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 16 octobre 2015 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Laurence LANNOY, Gilles VIGNÉ, Olivier KRYSIAK, Christelle DOUAY, Sabrina GASPARD, Guillaume NICASTRO, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY et Pierre ORVEILLON.

Ont délégué leur droit de vote :

Rafaël DA SILVA, représenté par Marc VIRION  
Dominique SUTTER, représenté par Doriane FRAYER  
Claire MENNE, représentée par David LAZARUS  
Sylvie QUENETTE, représentée par Danièle BLAS

Absents excusés :

Bruno LUZI  
Aline LOUET  
Christian BERTELLE  
Pascal BOIS  
Rachel ALIART LOPES

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services  
Marie-Hélène DAVOS, Directrice de Cabinet  
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 55.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (20 présents, 5 absents et 4 pouvoirs, soit 24 votants).

Sabrina GASPARD est nommée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux du 29 juin 2015 et du 20 juillet 2015 sont approuvés à l'unanimité (soit 24 voix pour).

**RAPPORT N° 1 : Décision modificative n° 2 du budget principal de la ville****Rapporteur : David LAZARUS**

Conformément à la nomenclature M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Par 21 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, Fabienne BIZERAY, Pierre ORVEILLON) :*

- ❖
- APPROUVE**
- les opérations budgétaires modificatives suivantes :

**SECTION INVESTISSEMENT :**

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
1641/01	Emprunts en euros		47 500 €		
2135/020	Travaux bâtiments communaux		100 000 €		
2145/314	Aménagements salle de spectacle		153 000 €		
2111/020	Acquisitions immobilières / terrain nu		110 000 €		
2152/822	Travaux voirie		302 000 €		
2128/412/281	Aménagement terrain stade des Marais		93 000 €		
1341/213	Subvention Région				448 000 €
CHAPITRE 024	Produit cessions immobilières				210 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>658 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>658 000 €</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
6521/01	Déficit des BA à caractère administratif		56 803 €		
6574/33	Subventions associations		102 650 €		
6042/020	Achats de prestations de service	159 453 €			
<b>TOTAL</b>		<b>159 453 €</b>	<b>159 453 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**RAPPORT N° 2 : Décision modificative n° 1 du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise****Rapporteur : David LAZARUS**

Conformément à la nomenclature M14,

*Par 21 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, Fabienne BIZERAY, Pierre ORVEILLON) :*

- ❖
- APPROUVE**
- les opérations budgétaires modificatives suivantes :

**SECTION INVESTISSEMENT :**

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
605	Travaux		350 000 €		
7133	Variation des encours de production de biens				293 197 €
7552	Prise en charge déficit BA par BP				56 803 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>350 000 €</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
3355	Stocks terrains aménagés		293 197 €		
168748	Dettes	293 197 €			
<b>TOTAL</b>		293 197 €	293 197 €	0 €	0 €

**RAPPORT N° 3 : Acquisition de la parcelle AR 36 sur la Z.A.I.C. les Pointes**

Rapporteur : David LAZARUS

La Zone d'Activités d'Intérêt Communautaire (Z.A.I.C.) des Pointes n'ayant plus connu de transactions commerciales depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Thelle, par délibération en date du 17 septembre 2015, a répondu favorablement à la demande de la ville de Chambly qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée AR N° 36.

La municipalité projette en effet de réaliser sur ce terrain de 52.827 m<sup>2</sup> des aménagements de loisirs et notamment un stade de football.

La Communauté de Communes, après consultation de France Domaine en date du 23 juin 2015, a décidé de céder ce terrain à la commune pour un montant de 76.384,08 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE l'acquisition de la parcelles cadastré AR N° 36 appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Thelle pour un montant de 76.384,08 € ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer l'acte correspondant.

**RAPPORT N° 4 : Création d'un stade de football - Avis du conseil municipal au titre de la loi sur l'eau**

Rapporteur : David LAZARUS

La municipalité a déposé une demande d'autorisation au titre de la Loi sur L'Eau (articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement) portant sur les aménagements pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la réalisation d'un stade de football.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 19 octobre au 17 novembre 2015.

Dans ce cadre, l'avis du conseil municipal est sollicité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la création d'un stade de football.

**RAPPORT N° 5 : Déclaration préalable de travaux pour la Bibliothèque municipale Marcel Pagnol**

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune envisage de procéder à de nouveaux aménagements à la Bibliothèque Marcel Pagnol : la section jeunesse, au 2ème étage, qui ne peut accueillir que 19 personnes, sera

installée dans le local qui va être libéré par le Syndicat d'Initiative au rez-de-chaussée. Ce local ne disposant que d'une seule issue, les services municipaux vont procéder à la création d'une seconde issue réglementaire dans la baie vitrée sur le pignon.

Ces travaux étant soumis au dépôt d'une déclaration préalable de travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à déposer au nom de la commune, la déclaration préalable de travaux pour la bibliothèque municipale située rue Aurélien Cronnier, sur la parcelle cadastrée section AE N° 116.

**RAPPORT N° 6 : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) de la commune**

Rapporteur : Danièle BLAS

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des E.R.P., pour tous les types de handicaps avant le 1er janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), obligatoires pour tous les E.R.P. non accessibles au 31 décembre 2014.

La Ville de Chambly a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses E.R.P. et a effectué ces dernières années des travaux d'accessibilité sur divers bâtiments en s'attachant particulièrement aux sites ou aspects jugés prioritaires.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 25 E.R.P., sur 6 ans. Il a été présenté à la Commission Communale d'Accessibilité le 7 octobre 2015.

La commission ayant rendu un avis favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Chambly présenté ;
- ❖ DECIDE DE :
  - prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité ;
  - donner tous pouvoirs au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

**RAPPORT N°7 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thelle**

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 17 septembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Thelle a approuvé la modification des statuts portant sur l'extension des compétences qu'elle exerce à titre facultatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thelle en ce qui se rapporte aux compétences exercées à titre facultatif.

Un paragraphe intitulé "*aménagement du territoire, développement du Pays de Thelle*" est ajouté, il est rédigé comme suit :

*\* instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme*

*\* assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui en font la demande en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents locaux de planification*

#### Information sur la mise à disposition de personnel

Dans le cadre du partenariat avec La Faïencerie Théâtre, le conseil municipal est informé de la mise à disposition de cette association de la responsable du Pôle Sports Culture et Vie associative qui a donné son accord pour une durée de trois ans, à compter du 14 septembre 2015.

L'animatrice territoriale occupera, à temps complet, l'emploi de responsable des relations publiques et des événements culturels sur le site La Faïencerie Chambly.

#### **RAPPORT N° 8 : Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : David LAZARUS

Au regard des besoins des services,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

❖ AUTORISE la création de :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe

❖ ADOPTE le tableau des effectifs suivant :

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
<b>DIRECTION</b>		<b>1</b>
Directeur Général des Services	A	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>29</b>
Attaché principal	A	1
Attaché	A	5
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3
Rédacteur	B	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	5
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	10
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>7</b>
Animateur	B	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	6
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>5</b>
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	2
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	3
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>15</b>
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	C	4

ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	5
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe TNC 70%	C	1
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		<b>3</b>
Chef de service principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Brigadier	C	2
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>2</b>
Educateur des APS principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>59</b>
Ingénieur principal	A	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise principal	C	1
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	4
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	31
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC 80%	C	9
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC 70%	C	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC 50%	C	2
<b>TOTAL TOUTES FILIERES</b>		<b>121</b>
<b>AUTRES EMPLOIS :</b>		
Directeur de cabinet	A	1
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1
Emploi d'avenir		10
Contrat d'accompagnement à l'emploi		2

#### **RAPPORT N° 9 : Versement d'une subvention exceptionnelle au CLEC**

**Rapporteur** : Marc VIRION

Afin d'acquérir des protections de poteaux de football américain, le CLEC a sollicité l'aide financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Par 21 voix pour et 3 voix contre (Th. COLLAS, Fabienne BIZERAY, Pierre ORVEILLON) :*

- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention de 664 € au CLEC.

#### **RAPPORT N°10 : Modulation des horaires de l'accueil régulier du Multi-Accueil Arlequin - Modification de la délibération n° 5 du 24 janvier 2015**

**Rapporteur** : Marie-France SERRA

Par délibération en date du 24 janvier dernier, afin d'optimiser le taux occupationnel du Multi-Accueil Arlequin et de répondre au mieux aux besoins des familles, il a été décidé de fixer les modulations horaires pour l'accueil régulier.

Une plage horaire ayant été oubliée, il convient de rectifier cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ **DECIDE** que les modulations horaires pour l'accueil régulier sont les suivantes :

HORAIRES	PLACES
de 07h.00 à 08h.00	14 places
de 08h.00 à 17h.30	30 places
de 17h.30 à 18h.30	22 places
de 18h.30 à 19h.00	10 places
Vacances de Noël et dernière semaine d'août :	
de 07h.00 à 08h.00	10 places
de 08h.00 à 08h.30	13 places
de 08h.30 à 17h.30	21 places
de 17h.30 à 18h.30	13 places
de 18h.30 à 19h.00	10 places

**RAPPORT N°11 : Remboursement de frais de scolarité**

**Rapporteur : Chrystelle BERTRAND**

Conformément à la réglementation en vigueur,

1. L'Ecole Jules Verne de NOGENT-SUR-OISE ayant accueilli en classe spécialisée (CLIS) deux enfants domiciliés à CHAMBLY pour l'année scolaire 2014-2015,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (24 voix pour) :*
  - ❖ AUTORISE le versement de 1.380 € à la commune de NOGENT-SUR-OISE pour remboursement des frais de scolarité occasionnés.
2. L'Ecole Ferdinand Buisson de PONT-SAINTE-MAXENCE ayant accueilli en classe spécialisée (CLIS) un enfant domicilié à CHAMBLY pour l'année scolaire 2014-2015,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (24 voix pour) :*
  - ❖ AUTORISE le versement de 875,52 € à la commune de PONT-SAINTE-MAXENCE pour remboursement des frais de scolarité occasionnés.

Séance levée à 21h.42.

A Chambly, le 19 octobre 2015.

Affiché le :  
20 OCT. 2015